

Pétrole et gaz du Canada—Loi

Bill Whelan, chef de la direction provinciale de la Canadian Petroleum Association, aurait dit quant à lui espérer que l'entente marque un retour à l'activité fébrile du passé. Il a expliqué que des réunions de l'association allaient avoir lieu afin que les membres puissent analyser les conséquences véritables qu'aurait pour l'industrie l'accord de 15.4 milliards de dollars intervenu entre les premiers ministres Trudeau et Blakeney. La Saskatchewan, la deuxième plus importante province productrice de pétrole, devrait retirer 5.8 milliards de dollars de cet accord qui expirera à la fin de 1986 et qui devrait engendrer pour l'industrie des revenus de l'ordre de 6.1 milliards de dollars.

Je vois que vous allez bientôt m'interrompre, monsieur l'Orateur; aussi vais-je terminer ici en priant le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. MacLaren) de parler au ministre, de lui demander de retirer le bill C-48 et le Programme énergétique national pour présenter un programme énergétique raisonnable qui réalise l'autosuffisance du Canada.

M. MacLaren: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Dans son discours qui, apparemment, se résumait à la lecture de divers journaux et magazines, le député qui m'a précédé a cité un article qui dénigrait les hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Cet article qu'il approuve en le citant nommait les fonctionnaires en question. Ils ne sont pas à la Chambre, monsieur l'Orateur, et n'ont donc pas l'occasion de se défendre. Notre tradition s'oppose à ce que l'on nomme les fonctionnaires et à ce qu'on les attaque en se retranchant derrière l'immunité parlementaire.

Si le député d'en face connaissait notre système gouvernemental, il se rendrait compte que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) est le porte-parole du gouvernement dans ce domaine. Je le remplace aujourd'hui, en son absence, mais la responsabilité de cette politique incombe entièrement au gouvernement du Canada. Elle n'incombe pas au groupe de fonctionnaires dont on cite le nom à la Chambre comme s'ils commettaient une fraude monstrueuse aux dépens des Canadiens ou un crime du même genre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le secrétaire parlementaire a obtenu la parole au cours du débat et il a le droit d'y participer à titre de député. A mon avis, la question qu'il soulève ne constitue pas un rappel au Règlement à proprement parler, aux termes des dispositions du Règlement. Si le secrétaire parlementaire désire poursuivre son discours, il aura droit au temps de parole habituel.

M. McKenzie: Au sujet de ce rappel au Règlement, monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur adjoint: J'ai donné la parole au secrétaire parlementaire dans le cours normal du débat. Je n'ai pas jugé recevable son rappel au Règlement.

M. McKenzie: Merci, monsieur l'Orateur. Je désire seulement . . .

M. l'Orateur adjoint: Non, le député a déjà parlé. Le secrétaire parlementaire a maintenant la parole pour faire son discours.

M. McKenzie: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Je donne la parole au député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie) pour un rappel au Règlement.

M. McKenzie: J'invoque le Règlement à mon propre compte pour rectifier le compte rendu. Le secrétaire parlementaire a dit qu'il faudrait éviter de parler des hauts fonctionnaires à la Chambre. Je n'ai pas créé de précédent aujourd'hui. On a parlé des dizaines de fois de hauts fonctionnaires à la Chambre. Il s'agit . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence a décidé qu'il n'était pas question de faire un rappel au Règlement à ce sujet. Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et de Ressources a la parole.

M. MacLaren: Monsieur l'Orateur, je suis intervenu pour faire un rappel au Règlement après . . .

M. Rae: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur adjoint: Le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) fait un rappel au Règlement.

M. Rae: Monsieur l'Orateur, je me demande si le député de Winnipeg-Assiniboine accepterait que je lui pose une question?

M. l'Orateur adjoint: Le temps de parole du député de Winnipeg-Assiniboine est écoulé. La présidence a donné la parole au secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

M. MacLaren: Monsieur l'Orateur, je suis intervenu pour faire un rappel au Règlement. Je parlerai plus tard.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir parler du bill C-48, la loi sur le pétrole et le gaz du Canada qui, comme l'a signalé mon collègue le député de Winnipeg-Assiniboine (M. McKenzie), revient purement et simplement à confisquer les biens d'autrui, et de la motion n° 23. Je ne défends malheureusement pas la mesure dans sa forme actuelle, mais elle est d'une importance suprême pour tous les Canadiens.

● (1600)

Je ne suis pas membre du comité de l'énergie, mais je m'intéresse évidemment au plus haut point à notre Programme énergétique national, comme tout le monde à la Chambre. Fait intéressant, plus de cent témoins ont comparu devant le comité de l'énergie au sujet de cette mesure et pourtant, si je comprends bien, aucun n'en approuvait les grandes lignes. Il n'y a pas eu d'amendements à l'étape de l'étude par le comité—ce sont encore une fois des relents d'unilatéralisme, monsieur l'Orateur. C'est le même unilateralisme auquel nous avons eu droit au commencement du débat constitutionnel et qui, comme le premier ministre Lougheed l'a dit encore ce matin, s'exerce de l'autre côté de la rue. C'est le même unilateralisme qu'en ce qui concerne VIA Rail.